



QUALITE DE VIE DE LA BORDE

association loi 1901

27, avenue Alfred de Musset -78360 MONTESSON

IL NE FAIT PAS BON VIVRE A LA BORDE QUAND LA SEINE EST EN CRUE Lettre ouverte aux victimes des inondations

Madame, Monsieur,

Pour la deuxième année consécutive, notre quartier est victime d'une crue de la Seine. C'est la lassitude et la colère chez les riverains, alors que les curieux viennent au spectacle.

L'angoisse des habitants est quotidienne. Ils doivent surveiller sans relâche l'évolution de la crue et espérer que leur pompe de relevage personnelle les protège une journée de plus de l'eau qui s'infiltré. L'absence d'équipement public pour protéger les biens et les personnes impose aux sapeurs pompiers et aux services techniques des efforts importants, sans pour autant répondre à l'attente des personnes sinistrées.

Malgré les interdictions, les automobilistes empruntent les rues inondées, créant des vagues qui se déversent dans les habitations alors que les riverains essayent vainement de se maintenir hors d'eau.

Il est vrai que ces mêmes automobilistes peuvent circuler impunément dans le quartier de la Borde en bravant les interdictions, puisqu'ils ne sont jamais sanctionnés.

NON, IL NE FAIT PAS BON VIVRE A LA BORDE QUAND LA SEINE EST EN CRUE !

L'absence d'une politique cohérente de l'environnement amène, dans tout le pays, les catastrophes que l'on sait. Les risques d'inondation, en raison du bétonnage intensif et de la non gestion des ruissellements, se sont accrus en fréquence, en amplitude et en soudaineté. Pendant ce temps, la protection des riverains a été abandonnée. (c'est le cas pour le quartier de la Borde) sous prétexte que l'aspect financier « était réglé ».

Le contrat d'assurance n'est pas une protection financière, puisque l'indemnisation normale est soumise au classement de la zone sinistrée en état de catastrophe naturelle.

La Seine est de plus en plus sensible aux précipitations. Un simple orage peut faire monter son niveau d'une façon importante, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans. L'île de la Borde, surélevée illégalement et dont la remise à son état primitif est improbable, est un danger supplémentaire en cas de crue.

Nous sommes la seule zone urbanisée du secteur à ne pas être protégée. Pourquoi avoir protégé les habitants de SARTROUVILLE et abandonné ceux du quartier de la Borde à MONTESSON ?

L'aménagement des berges réalisé récemment n'a qu'un caractère esthétique et la crue récente vient de le démontrer.

LE POINT SUR LE DOSSIER INONDATION

La protection du quartier de la Borde contre les inondations est un dossier qui bouge lentement.

- Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet, à réception de notre courrier du 20 juin 1994, ont saisi, en juillet 1994, le service de la Navigation de la Seine, pour avis et conclusions.
- Monsieur le Maire de Montesson et Monsieur le Conseiller Général ont pris en considération nos préoccupations. Ils ont souhaité qu'une subvention, initialement prévue pour Montesson, mais non utilisée et susceptible d'être affectée à Sartrouville, soit maintenue pour la Borde.
- Monsieur le Président du Conseil Général nous a informé par un courrier du 11 août 1994, que l'affectation de cette subvention serait examinée en tenant compte de l'étude actuellement menée par la commune de Montesson.

- Un géomètre expert a été chargé par la commune, en septembre 1994, de procéder à un relevé des cotes de niveau, pour disposer d'informations fiables.
- Nous avons, courant novembre, pris avis auprès d'un expert en construction de digue. Un ouvrage de ce type permet à la fois une protection contre le débordement de la Seine et l'arrêt des infiltrations qui actuellement imposent le pompage.
 - . La municipalité dispose de notre note de synthèse.
- Nous avons rencontré le 23 décembre 1994, l'ingénieur responsable de la Navigation de la Seine à Bougival. Il en ressort :
 - Un non de principe pour une digue.
 - La recherche de moyens de substitution pour protéger le quartier, sans qu'il y ait pour l'instant de solution aussi efficace qu'une digue.
 - La nécessité de renforcer la solidité de la digue de Sartrouville, d'où le projet de transfert de la subvention initialement affectée à Montesson.
- Nous avons demandé au Commandant des Sapeurs Pompiers son avis quant aux moyens nécessaires pour assurer la sécurité des habitants en cas de crue importante. Nous attendons sa réponse.
- Notre dernière réunion avec un représentant de la municipalité date du 11 février 1995. Nous avons demandé une accélération du dossier en cours.

Pour écarter définitivement un risque de perte de vie humaine (des accidents ont été évités de justesse lors de l'inondation de 1982), nous attendons de toutes les parties prenantes et particulièrement de notre municipalité et des autorités de tutelle, qu'une décision de protection efficace contre les crues soit prise dans les mois qui viennent.

Cette demande est d'autant plus fondée que Monsieur Michel BARNIER, Ministre de l'Environnement, a déclaré lors de l'émission « La Marche du siècle » sur les inondations :

« Quand il y a 36 commune le long d'une rivière, il n'y a pas 36 manières de protéger »

NOTRE ASSOCIATION EXISTE AVEC VOTRE SOUTIEN

ADHEREZ OU RENOUVELEZ VOTRE COTISATION

VOS CORRESPONDANTS ET MEMBRES DU BUREAU

Michel ANGERARD (22, rue Corneille)	Jean-Henri BATMALE (27, avenue A. de Musset)
Christian BACHELET (40 avenue Messenger)	Alain BRUCHET (23, avenue Schoelcher)
Michel CARRARA (36, rue Corneille)	Serge FIEVET (27 bis, avenue H. Barbusse)
Jacques PERDEREAU (3, avenue Molière)	Aimé LAURENT (5, Avenue Molière)
Guy MANCEL (2A, Avenue Honoré de Balzac)	



ASSOCIATION QUALITE DE VIE DE LA BORDE

Nom : _____ Prénom : _____ Signature _____
 Rue : _____
 Ville : 78360 MONTESSON

Je verse 50 F pour adhérer ou renouveler ma cotisation 1995

- Lettre ouverte - 16 février 1995 -

